



HAL
open science

Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache au XIIIe siècle. Première partie : les origines

Caroline Simonet

► **To cite this version:**

Caroline Simonet. Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache au XIIIe siècle. Première partie : les origines. *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, 2018, 2018-5, pp.1-31. hal-02512342

HAL Id: hal-02512342

<https://hal.science/hal-02512342v1>

Submitted on 19 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache au XIII ^e siècle. Première partie : les origines
Auteur	Caroline SIMONET
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	décembre 2018
Pages	31 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (4 ^e trimestre 2018)
Copy right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article

Caroline SIMONET, « Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache. Première partie : les origines », *Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne*, 2018-5, décembre 2018, 31 p.

http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2018_005.pdf

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE**

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre),
Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot (EPHE), Laurent Macé (université
Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen), Christian de Mérindol (musée
national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives nationales),
Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Inès Villela-Petit (BnF)

ISSN 1158-3355

et

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE
ÉTUDES EN LIGNE**

ISSN 2006-3972

© Société française d'héraldique et de sigillographie

SIRET 433 869 757 00016

*Les sceaux des sires et dames de Rozoy :
le devenir des roses de Thiérache.
Première partie - les origines*

Caroline SIMONET

La seigneurie de Rozoy se situe dans le Nord du Laonnois, aux confins de la Thiérache et des Ardennes, sur les rives de la Serre¹. Rozoy relève au Moyen Âge du diocèse de Laon. Ses seigneurs – ou ses dames le cas échéant – doivent l'hommage aux évêques de cette cité et non aux comtes de Rethel ni à ceux de Champagne, pourtant proches. La situation géographique de Rozoy, le jeu des alliances matrimoniales (Namur, Hainaut, Coucy ou encore Avesnes), la fonction d'avoué de Saint-Denis à Chaourse² et l'acquisition de seigneuries relevant des comtes de Champagne (Chaumont notamment) permettent au lignage de Rozoy de participer aux jeux d'influence aristocratiques à une échelle bien plus vaste que la seule Thiérache³. Leur autorité dépasse celle de simples seigneurs bannerets, évoquant plutôt celle d'un petit lignage comtal comme celui des Roucy voisins. En cela, les Rozoy rappellent, sans toutefois les égaler, les Coucy, en théorie simples sires mais dont la puissance vaut celle de grands comtes.

Les origines des Rozoy demeurent toutefois confuses. Les actes mentionnent un premier seigneur en 1018 : Hildegand fonde le chapitre Saint-Laurent de Rozoy⁴. On peine à suivre sa succession pendant le siècle qui suit⁵. Des noms apparaissent

1. Il s'agit aujourd'hui de Rozoy-sur-Serre, dans le Nord du département de l'Aisne, région Hauts-de-France.

2. On veillera à ne pas confondre Chaourse, localité proche de Rozoy dans l'Aisne, avec Chaource en Champagne, dans le département de l'Aube. L'abbaye Saint-Denis reçut cette terre en 867 de Charles le Chauve ; on ignore à partir de quelle date les Rozoy en furent les avoués (Jackie LUSSE, *Naissance d'une cité. Laon et le Laonnois du V^e au X^e siècle*, Nancy, 1992, p. 285).

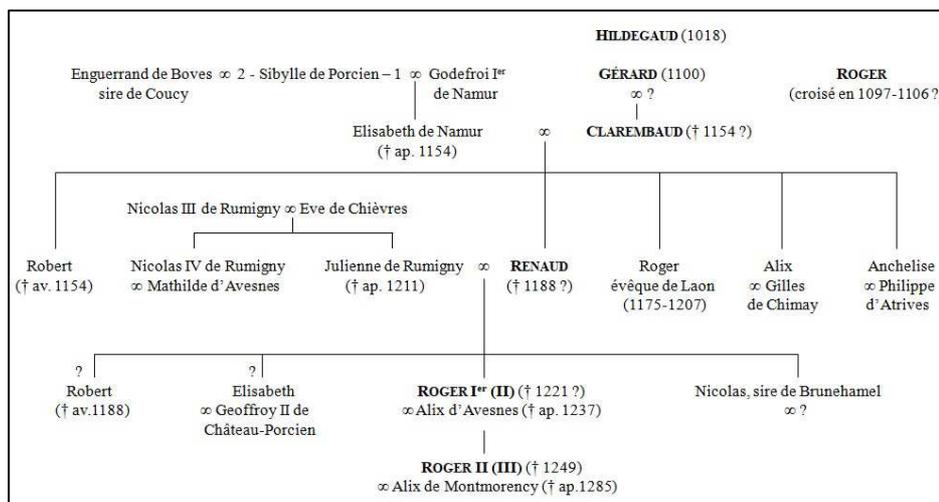
3. La littérature historique consacrée aux Rozoy est peu étoffée. On signalera l'ouvrage, aujourd'hui quelque peu dépassé, de Gérard Adolphe MARTIN, *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs*, 2 vol., Laon, 1863. Sur les relations des Rozoy avec les comtes de Champagne, voir Michel BUR, *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, Langres, 2005, notamment p. 240-246 et p. 339. Sur le rôle des Rozoy à la cour des évêques de Laon, voir Alain SAINT-DENIS, *Apogée d'une cité. Laon et le Laonnois aux XII^e et XIII^e siècles*, Nancy, 1994, en particulier p. 127-128. Enfin, malgré quelques erreurs, on se reportera à un ouvrage toujours très utile pour l'étude des lignages de la région : Maxime DE SARS, *Le Laonnois féodal*, 5 vol., Paris, 1924-1934.

4. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 177-178. LUSSE, *Naissance d'une cité* (cité n. 2), p. 307. On connaît un sceau de ce chapitre daté de 1209 (ANF, sc/D 7302) ainsi que celui de son doyen d'alors, Poncard (ANF, sc/D 7585).

5. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 230.

dans la documentation sans que l'on parvienne à établir de lien familial entre les titulaires. Notamment, un Roger de Rozoy participe à la Première croisade⁶. On ne sait le rattacher aux autres Rozoy contemporains. S'agit-il du titulaire de la seigneurie ou d'un cadet, ou encore d'un simple chevalier relevant des lieux ? Ces incertitudes expliquent les hésitations dans la numérotation des deux seigneurs de Rozoy portant le même prénom au XIII^e siècle. Il faut attendre Gérard, connu à partir de 1100, et son fils Clarembaud pour disposer d'une généalogie suivie⁷. Le lignage s'éteint au début du XIV^e siècle avec Jean d'Audenarde, sire de Rozoy, mort sans hoir⁸.

Généalogie 1 : les premiers sires de Rozoy



Les Rozoy adoptent à la fin du XII^e siècle des armoiries parlantes : *d'argent à trois roses de gueule*, qu'ils se hâtent de faire figurer sur leurs sceaux. Le Moyen Âge est friand de calembours⁹. Nos sires ne sont pas les seuls à utiliser les roses en échos à leur nom : Gui de La Rosière en Picardie, Jourdain Rose en Normandie, Jean de La Rosière en Artois, Jean Rose ou encore Guillaume

6. *Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux*, Académie des inscriptions et belles-lettres, 5 vol., Paris, 1879, t. 4, p. 358, 593, et 636-637. Michel BUR, *Histoire de Laon et du Laonnois*, Toulouse, 1987, p. 75.

7. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 209 et 230.

8. La terre de Rozoy est vendue à Philippe le Bel en 1289 par Jean d'Audenarde, dernier sire des lieux, qui en conserve l'usufruit. Dans l'article qui suivra ce premier opuscule, j'arrêterai mon étude à ce Jean d'Audenarde. En effet, les Châtillon puis les autres seigneurs qui font l'acquisition de la seigneurie n'utilisent pas les roses qui intéressent mon propos. De même, je délaisserai les branches cadettes, les membres du lignage entrés en religion, les sceaux institutionnels (prévôtés, communes...).

9. Laurent MACE, « Par le tranchant, la rave et l'hermine. Pouvoir et patronyme : les sceaux des Trencavel (XII^e-XIII^e siècles) », *Cahiers de civilisation médiévale*, n°51, 2008, p. 105-128. Du même : « Héraldique et calembours. L'emblématique de l'humour », *Histoire et images médiévales*, thématique n°25, mai-juin-juillet 2011, p. 22-24. Brigitte BEDOS-REZAK, « Nom et non-sens. Le discours de l'image parlante sur les sceaux du Moyen Âge Occidental (XII^e-XIII^e siècle) » dans *Désir n'a repos. Hommage à Danielle Bohler*, éd. Florence BOUCHET et Danièle JAMES-RAOUL, Bordeaux, 2015, p. 189-204.

du Rosoy en Ile-de-France font de même (fig. 1 à 3)¹⁰. La rose présente par ailleurs l'avantage d'être l'une des fleurs mariales, avec le lys.



Sceaux parlants aux roses :

1. *Gui de La Rosière* – 50 mm – 1245 (ANF, moulage sc/P 595).
2. *Guillaume du Rosoy* – 26 mm – 1275 (ANF, moulage sc/D 3451).
3. *Jean de La Rosière* – 43 mm – 1233 (ANF, moulage sc/A 599).

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

Cependant les Rozoy de Thiérache bénéficient d'une certaine notoriété grâce au sceau d'Alix – ou Aélide – de Montmorency, connue généralement sous son nom d'épouse : Alix de Rozoy. Ce grand sceau équestre montre la dame sur sa haquenée, tenant un oiseau sur le poing, entourée de trois roses gravées sur le fond du champ (fig. 4)¹¹.



4. Grand sceau équestre d'Alix de Montmorency.

Cire verte sur lacs de soie rouge. Original de 1248 (ANF, L 839 b n°136).

Photo C. Simonet. Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

10. Dans l'ordre : ANF, sc/P 595, N 1473, A 599, D 3445, D 3451. Cette liste n'est pas exhaustive. Les illustrations présentées dans cet article ne sont pas à l'échelle.

11. ANF, sc/D 3455.

Ce succès a son revers : il tend à occulter les autres sceaux utilisés par les membres du lignage. Qui sait qu'Alix elle-même use d'un second sceau où elle figure en pied, sans les roses ? Que Jean I^{er} d'Audenarde (*Oudenaarde*), seigneur flamand établi sur les rives de l'Escaut à plus de 100 km de la Thiérache, imite la disposition des roses du sceau d'Alix sur son propre grand sceau équestre de guerre ? Ou encore que Roger II (III) de Rozoy, époux de cette dame, possède cinq matrices sur une courte période de 14 ans ?

Sans prétendre à l'exhaustivité étant donné la dispersion des sources et les ramifications du lignage, je me propose de brosser un bref tableau des sceaux utilisés de la fin du XII^e siècle à la fin du XIII^e siècle par les seigneurs de Rozoy, leurs épouses et certains de leurs enfants ayant conservé les roses familiales. Il s'agit d'éclairer la transmission d'une part des armoiries au sein de ce lignage du Nord de la France puis des Flandres, d'autre part de leur mode de figuration sur les sceaux. Ce premier article se concentrera sur la période d'émergence de l'usage du sceau dans le lignage entre 1180 et 1210.

Gérard le fondateur ?

Roger de Rozoy, le croisé, n'est connu qu'au travers des chroniques et la Chanson d'Antioche¹². En revanche, son contemporain Gérard de Rozoy est cité dans des actes du comte de Champagne. En 1100, un certain *Girardus de Roseio* est l'un des nombreux seigneurs témoins d'une donation d'Hugues, comte de Troyes, fils du comte Thibaud de Blois¹³. Il est de nouveau mentionné en 1113¹⁴. Ce premier sire de Rozoy ne semble pas avoir scellé d'acte.

En 1123, dans un autre acte du comte Hugues, la liste des témoins cite : *Clarembaldi, filii Girardi de Roseio*¹⁵. Gérard est-il alors décédé¹⁶ ? On ignore l'identité de son épouse. De même, on ne sait s'il est apparenté à Roger le croisé : celui-ci est-il un frère cadet ? un neveu ? Mais grâce à l'acte de 1123, nous disposons pour la première fois d'un lien généalogique entre deux Rozoy : Gérard était le père de Clarembaud.

12. *Recueil des historiens* (cité n. 6). Suzanne DUPARC-QUIOC (éd.), *La chanson d'Antioche. Documents relatifs à l'histoire des croisades – tome XI*, 2 vol., Paris, 1977-1978. Lewis A.M. SUMBERG, *La chanson d'Antioche*, Paris, 1968. Son prénom, repris par la suite chez les Rozoy pour des cadets dans un premier temps puis des aînés, pourrait être le signe de liens familiaux avec les comtes de Laon qui s'appelaient de même au X^e siècle. Bur fait la même suggestion au sujet des origines des comtes de Porcien (*La formation du comté de Champagne*, Nancy, 1977, p. 132).

13. Michel BUR, *Chartes comtales pour la Champagne et la Brie (963-1151)*, 2 vol., 2011 (accessible en ligne : halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00638840/document - consulté le 21 octobre 2018), t. 2, acte Hoyy p. 3.

14. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 209.

15. BUR, *Chartes comtales* (cité n. 13), charte Hogggg, p. 2.

16. D'après Martin, il actait encore en 1150 avec son fils et sa bru, ce qui nous paraît peu probable (*Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 230). Je signale que l'on relève parfois des erreurs dans la transcription des chartes latines mentionnant Roucy et Rozoy, ce qui génère de temps à autres des confusions entre les deux lignages : des seigneurs de Rozoy sont malencontreusement dits « de Roucy » et des comtes de Roucy appelés par erreur « Rozoy » (ou « Rosoy »).

Clarembaud le méconnu

Nous ne connaissons pas de sceau pour Clarembaud (mort avant 1154 ?)¹⁷. La période est précoce : peu de sires usent alors d'un sceau dans la région¹⁸. Les comtes de Champagne scellent des actes au moins à partir de 1093¹⁹. Ils sont imités plus tard par les comtes de Vermandois et de Soissons, ainsi que les puissants sires de Coucy dans les années 1130. Mais la plupart des seigneurs bannerets du Laonnois et du Soissonnais, ainsi que les comtes de Roucy, se dotent de matrices avec plus de trente ans de décalage, soit une génération : 1166 pour Robert-Guiscard de Roucy²⁰, 1169 pour le sire de la Ferté-Gaucher²¹, 1170 pour Hugues de Pierrepont²². La consultation du cartulaire de Saint-Martin de Laon²³, qui contient des copies d'actes touchant aux affaires des Rozoy, permettrait peut-être de repérer des mentions de scellement par Clarembaud.

Clarembaud apparaît dans la documentation en 1123²⁴. Son épouse n'est pas connue avant 1129²⁵. Il s'agit d'Elisabeth de Namur, fille de Godefroi, comte de Namur, et de Sibylle, comtesse de Porcien. La dame est veuve de Gervais, comte de Rethel, depuis 1124²⁶. Par ailleurs sa demi-sœur, Alix de Namur²⁷, est unie au comte de Hainaut, Baudouin IV (voir la généalogie 2). Clarembaud réalise donc une union prestigieuse, hypergamique étant donné qu'il n'est pas de rang comtal²⁸. Ce mariage avantageux est-il le signe d'une haute ascendance des Rozoy au XI^e siècle qui nous échapperait ? Ou faut-il y voir au contraire, d'un point de vue de l'épouse, le revers de fortune d'une aristocrate fragilisée par la séparation scandaleuse de ses parents²⁹ ? Il est vrai que les secondes noces des veuves

17. Selon Martin, il serait mort en 1166 (*Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 231). D'après Maximilien MELLEVILLE (*Dictionnaire de l'Aisne*, 2 vol., Laon-Paris, 1857, t. 2 p. 176), Clarembaud est déjà mort en 1141. Cet auteur est malheureusement peu fiable pour nombre de datations et généalogies. Cela semble être le cas ici : Clarembaud fait une donation en 1142 avec son épouse et son fils aîné Robert (Cartulaire de Saint-Martin de Tournais, t. 1, p. 60-62), et il appartient à l'entourage de l'évêque de Laon encore en 1148 (SAINT-DENIS, *Apogée d'une cité* (cité n. 3), p. 128). En revanche, en 1154, son fils Renaud effectue une donation du consentement de sa mère, de son frère Roger et de ses sœurs Alix et Anhelise : nulle mention de Clarembaud, peut-être alors trépassé (MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 256). Il en est de même en 1158 : Renaud acte aux côtés de Geoffroy de Château-Porcien, sans que Clarembaud apparaisse (Michel BUR, *Recueil des actes d'Henri le Libéral, comte de Champagne (1152-1181)*, 2 vol., Paris, 2009, t. 1 p. 147-148, acte n°106).

18. Caroline SIMONET, *Sceaux et pouvoir à Laon et à Soissons (XI^e-XV^e siècles)*, thèse de doctorat, dactylographié, 2 vol., Paris I, 2008 (disponible au Centre de sigillographie des Archives nationales et aux Archives départementales de l'Aisne), t. 1, p. 403-420.

19. Arnaud BAUDIN, *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et leur entourage (fin XI^e-début XIV^e siècles)*, Langres, 2012.

20. ANF, sc/D 1019.

21. AD Aisne, H 1294.

22. ANF, sceau détaché n°475.

23. AD Aisne, H 871 à 873.

24. Voir n. 15.

25. SARS, *Laonnois féodal* (cité n. 3), t. 2 p. 673.

26. BUR, *Champagne médiévale* (cité n. 3), p. 243.

27. Après sa séparation mouvementée d'avec Sybille de Porcien, partie convoler avec Enguerrand de Boves en 1099, Godefroi de Namur s'est remarié à Ermesinde de Luxembourg vers 1101 dont sont issues deux filles, Alix et Béatrix. Cette dernière est unie à Ithier de Rethel, neveu du comte Gervais de Rethel (le premier mari d'Elisabeth de Namur). Sur l'union de Sibylle de Porcien et Enguerrand de Boves, voir Dominique BARTHELEMY, *Les deux âges de la seigneurie banale. Coucy (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris, 2000 (2^{de} éd.), en particulier p. 68.

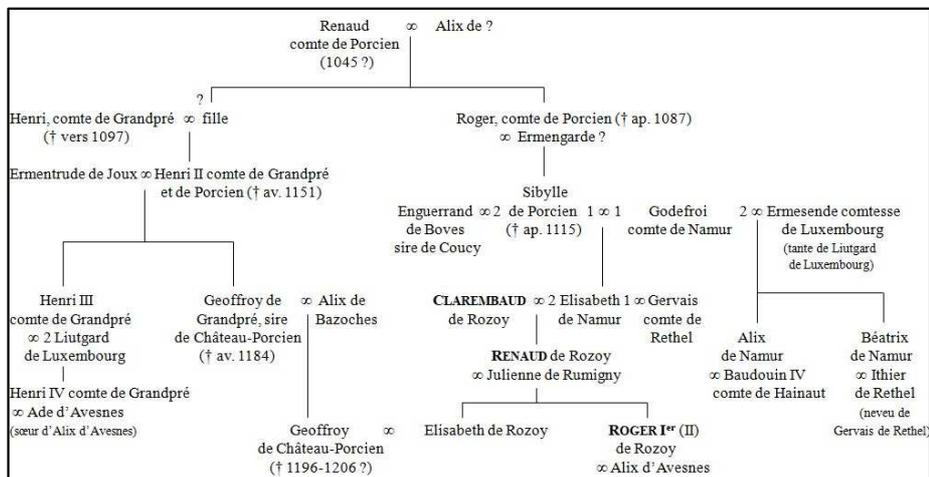
28. Son prénom est peu courant dans l'aristocratie mais se rencontre assez souvent dans la petite noblesse laonnoise (seigneurs de Montchâlons par exemple).

29. Guibert de Nogent, source importante pour la région et peu avare de potins nobiliaires, décrit la situation familiale des Porcien dans *De vita sua*, livre 3 p. 6-7 (*Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. François GUIZOT, Paris, 1825).

pouvaient s'avérer moins prestigieuses que leur première union. On songe au cas célèbre de la petite-fille de Guillaume le Conquérant, Mathilde l'Emperesse : veuve de l'empereur germanique Henri V en 1125, elle fut remariée à Geoffroy Plantagenêt. Toujours est-il que l'union de Clarembaud avec Elisabeth de Namur marque le début d'une montée en puissance des Rozoy³⁰.

Roger, le troisième fils, devient évêque de Laon en 1175. Il inaugure l'usage du sceau dans le lignage : après une première matrice de sceau d'évêque élu en 1176³¹, il dispose d'un grand sceau d'évêque consacré dès 1177, qu'il complète à partir de 1185 avec un contre-sceau³². Nous ne nous attarderons pas sur ces sceaux : les roses n'y figurent pas encore. En fait, aucun enfant de Clarembaud et Elisabeth ne semble avoir utilisé les armoiries aux roses sur son sceau, quand celui-ci est connu³³.

Généalogie 2 : le réseau des alliances matrimoniales des Rozoy autour de 1150



Elisabeth n'est pas héritière du comté maternel, qui échoit finalement à son cousin Henri II de Grandpré³⁴. Mais elle apporte la seigneurie de Chaumont-

30. Sur le paysage nobiliaire dans le diocèse de Reims à cette époque, voir BUR, *Champagne médiévale* (cité n. 3), p. 241 et s.

31. ANF, sc/F 5896.

32. ANF, sc/D 6633 et 6633 bis.

33. Nous n'avons pas repéré de sceau pour Alix et Anhelise.

34. D'après Guibert DE NOGENT, *De vita sua* (cité n. 29), le comte Roger de Porcien aurait eu des enfants d'un premier lit, déshérités au profit de Sibylle. Les droits de cette dernière sur le comté étaient donc fragiles. D'ailleurs Enguerrand de Boves ne parvient pas à conserver le titre qui lui est contesté à la fois par Godefroi de Namur, le mari offensé, et Henri II de Grandpré, le cousin (BARTHELEMY, *Les deux âges* (cité n. 27), p. 68 et n. 81 ; BUR, *Champagne médiévale* (cité n. 3), p. 243). Selon Edouard DE BARTHELEMY (« La maison de Grandpré », *Revue de Champagne et de Brie*, t. 8, janvier 1880, p. 339-352 et t. 9, juillet 1880, p. 97-105), Hesselin de Grandpré, grand-père d'Henri II de Grandpré, aurait épousé Alix, veuve de Renaud de Porcien, grand-père de Sibylle de Porcien. Pour cet auteur, la mort sans fils de Roger de Porcien expliquerait que son neveu par alliance Henri II de Grandpré hérite du comté de Porcien. Or les filles héritent des fiefs dans la région : ainsi le comté de Roucy échoit à Eustachie vers 1200, seule héritière après la mort sans hoirs de ses frères. De plus, si cette ascendance par Alix était avérée, Henri II de Grandpré, n'étant un Porcien ni par sa grand-mère ni par son épouse, ne pourrait guère prétendre au comté de Porcien. Bur considère qu'Elisabeth a le statut de bâtarde, du fait de la séparation de Sibylle et Godefroi de Namur, ce qui expliquerait qu'elle ne peut garder le comté de Porcien. En s'appuyant sur la *Chronique* d'Albéric de Trois-Fontaines (MGH, SS XIII, p. 794), Michel Bur et Edouard de Barthélemy suggèrent

Porcien dans la corbeille du mariage³⁵ : désormais, les titulaires du lignage se disent sires de Rozoy et de Chaumont³⁶. Par ailleurs, la dame impose à sa descendance des prénoms venus du lignage de Porcien : Renaud et Alix. Le prénom Roger semble appartenir aux deux familles, si le croisé Roger de Rozoy est bien apparenté à Clarembaud³⁷. Peut-être Elisabeth conserve-t-elle l'espoir de se réapproprié un jour le comté de sa mère. Cependant le prénom de l'aîné, Robert, ignoré des Porcien, provient sans doute des Rozoy. Dans la région, il est fréquemment porté par les sires de Pierrepont et les comtes de Roucy.

Ce premier fils prénommé Robert serait mort avant d'hériter : il est encore cité dans un acte en 1142³⁸. Le cadet, Renaud, retiendra notre attention. Alix épouse Gilles de Chimay, apparenté aux Coucy et aux Hainaut³⁹, tandis que la benjamine, Anhelise (ou Isabeau ?), est unie au sire d'Atrives⁴⁰.

Renaud : l'écu sans rose

L'aîné des fils, Robert, étant mort avant Clarembaud, le cadet Renaud devient seigneur de Rozoy. Il est cité en 1131 avec son frère Roger et ses deux sœurs Alix et Anhelise lors d'une cession de droits effectuée par ses parents au profit de l'évêque de Laon⁴¹. Il semble avoir commencé à acter dès 1140, du vivant de son père : une donation aux Chartreux permet à ces derniers de fonder une maison, le Val-Saint-Pierre⁴². Cette situation est loin d'être incongrue : au XII^e siècle, dans le Laonnois, les fils adultes sont souvent associés à la gestion de la seigneurie par leur père. Cet usage permet de préparer sa succession et d'éviter l'agitation générée par une longue attente d'héritage et d'indépendance⁴³.

qu'Henri I^{er} de Grandpré et Roger de Porcien sont frères utérins. Mais ne peut-on donner une autre signification au terme *frater*, à entendre comme beau-frère ? Il est en effet possible que le lien des Grandpré avec Porcien vienne de l'union d'une fille de Renaud avec Henri I^{er}, comme indiqué dans la généalogie 2. On comprend alors les prétentions d'Henri II sur Porcien : il serait issu de ce lignage par sa mère. Il saisit l'opportunité offerte par la séparation de Sibylle et de son mari Godefroi de Rethel. Etant petit-fils de Renaud de Porcien, Henri de Grandpré profite de la fragilisation de Sibylle de Porcien pour s'imposer au moment de sa succession aux dépens de sa cousine Elisabeth.

35. C'est une compensation pour la perte du comté de Porcien au profit d'Henri de Grandpré : les biens de Porcien sont partagés suite à un accord entre les deux branches cousines en 1134. BUR, *Champagne médiévale* (cité n. 3), p. 243-245 et *Formation du comté* (cité n. 12), p. 271-272 et 412. Voir aussi Edouard DE BARTHELEMY, « La maison de Grandpré », *Revue de Champagne et de Brie*, t. 15, janvier 1883, p. 454-460 (cette série d'articles consacrée aux Grandpré doit être lue avec précaution car ils offrent de nombreuses erreurs).

36. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 238. Dans un acte de 1144 (pièce justificative II p. 588-590), la dame est appelée Elisabeth de Chaumont.

37. BUR, *Champagne médiévale* (cité n. 3), p. 245 n. 19. Il est à noter que les plus jeunes enfants d'Henri II de Grandpré, devenu comte de Porcien, portaient les mêmes prénoms (ils ne sont pas mentionnés dans la généalogie 2). Sur les questions de transmission des prénoms, voir Jean-Luc CHASSEL, « Le nom et les armes : la matrilinearité dans la parenté aristocratique du second Moyen Âge », *Droits et culture*, t. 64, 2012-2, *Onomastique, droit et politique*, p. 117-148.

38. Cartulaire de Saint-Martin de Tournai, t. 1, p. 60-62. Sars semble ignorer son existence (*Le Laonnois féodal*, cité n. 3).

39. Sa mère, Ide de Coucy, est la fille d'Ide de Hainaut et Thomas de Marle, sire de Coucy, lui-même fils d'Enguerrand de Boves et de sa première épouse, Ade de Marle (*ibidem*, t. 2, p. 152 et 203).

40. *Ibidem*, t. 2, p. 119, 152, 203 et 673.

41. *Ibidem*, t. 2, p. 673. On ne s'explique pas l'absence de Robert, par ailleurs mentionné dans un acte de 1142 (voir n. 35).

42. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 231.

43. On pense dans la région au cas fameux de Thomas de Marle. Voir BARTHELEMY, *Les deux âges* (cité n. 27), p. 69-99.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2018-5

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2018

Ainsi vers 1180, Hugues de Pierrepont est à la tête de sa seigneurie – située entre Rozoy et Laon – depuis une trentaine d’années déjà quand il scelle un acte avec son fils Robert. Ce dernier utilise un grand sceau équestre, tout comme son père (fig. 5 et 6) : l’image et la dimension du sceau du fils en font l’égal du sceau paternel. Même les légendes se répondent, aucune ne mentionnant le statut de *dominus* des sigillants, ce qui est la norme à l’époque : SIGILLVM / HVGONIS DE / PETREPONT/E pour le père, SIGILLVM [ROBE]RTI DE PETRE[PON]TE pour le fils⁴⁴.



5



6

5. Grand sceau d’Hugues de Pierrepont – 56 mm – vers 1170
(ANF, sceau détaché n°475).

6. Grand sceau de son fils Robert de Pierrepont – 60 mm – vers 1180
(original, AD Aisne, H 290).

Photos C. Simonet. Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris, et aux AD Aisne.

Revenons aux Rozoy. On ignore la date de l’union de Renaud avec Julienne de Rumigny, fille d’un lignage du Porcien voisin d’où était originaire la mère de Renaud⁴⁵. Julienne est mentionnée dans les actes à partir d’une donation de 1171 à l’abbaye Saint-Martin de Laon. A cette occasion sont également fournis les noms d’un fils, Robert, et d’une fille, Elisabeth. Sont-ils issus du mariage avec Julienne ou d’une première union⁴⁶ ?

44. ANF, sceaux détachés n°475 pour Hugues (l’empreinte de 1180 est perdue). ANF, sc/P 537 pour Robert.

45. BUR, *Champagne Médiévale* (cité n. 3), p. 241.

46. Renaud a peut-être contracté un premier mariage avec Clémence de Roucy, dont il aurait eu un fils, Robert, et une fille, Isabelle. Mais la date d’un acte portant le nom de Clémence et ses enfants – 1173 – est peu cohérente avec la mention de Julienne comme épouse de Renaud dans l’acte de 1171 (MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 249 et 257-258). Ce dernier signale par ailleurs deux enfants en âge de donner leur consentement aux côtés de Julienne : Robert et Elisabeth. Ces documents sont connus par le cartulaire de Saint-Martin de Laon (BM Laon 532 et AD Aisne, H 871-873). Faut-il envisager une erreur des copistes dans les prénoms (Clémence / Julienne et Isabelle / Elisabeth) ? Le prénom Robert est courant chez les Roucy à cette époque, ce qui va dans le sens d’une union avec une fille de ce lignage comtal. Cependant il avait déjà été attribué au frère aîné de Renaud, sans lien avec les prénoms portés par les Porcien donc probablement venu du lignage des Rozoy : faut-il y voir des origines communes avec les Roucy remontant au XI^e siècle – une branche cadette ?

Revue française d’héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2018-5

© Société française d’héraldique et de sigillographie, Paris, 2018

D'autres enfants suivront : Roger puis Nicolas. Tous sont mentionnés dans un acte pontifical de 1227 confirmant diverses donations des Rozoy à l'abbaye de Chaumont. On y apprend que l'aîné des garçons, Robert, est mort avant son père Renaud, qualifié par erreur de comte de Chaumont alors qu'il en est simplement le sire⁴⁷.

Renaud est le premier seigneur de Rozoy à utiliser un sceau (voir fig. 7 et fiche 1 en annexe)⁴⁸. L'empreinte est appendue par des lacs de soie verte au bas d'un acte non daté mais qui remonte probablement à 1182 d'après Coulon⁴⁹. L'affaire concerne des biens sis à Fraillicourt, au diocèse de Reims. Le document est d'ailleurs conservé dans le fonds du chapitre cathédral de cette cité.

Ce sceau de cire verte mesure 66 mm. Il présente une légende simple, sans abréviation ni mention du titre de sire, ce qui est courant à cette période. Hormis les comtes, seuls les *domini* ont alors l'usage du sceau individuel laïc : cette titulature semble donc superflue dans les légendes sigillaires. Elle s'impose en Ile-de-France et en Picardie après 1200, quand émergent les sceaux des plus modestes chevaliers : les seigneurs bannerets souhaitent alors se distinguer de sigillants ayant rang de vassaux⁵⁰.



7. Grand sceau équestre de Renaud de Rozoy – vers 1182
(ANF, moulage sc/Ch 611).

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

Michel Bur ne dit rien d'une union entre Roucy et Rozoy (BUR, *Champagne Médiévale* (cité n. 3), p. 245). Même silence chez Sars (*Le Laonnois féodal* (cité n. 3), t. IV p. 484 et s.).

47. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, pièce justificative IV p. 591-595. Ces attributions erronées de titre comtaux se rencontrent aussi chez les premiers Coucy, signe des espoirs d'ascension sociale de ces puissants seigneurs (BARTHELEMY, *Les deux âges* (cité n. 27), p. 61).

48. ANF, sc/Ch 611.

49. Auguste COULON, *Inventaire des sceaux de Champagne*, inédit, vol. 1 p. 64 (consultable au Centre de sigillographie des Archives nationales).

50. Brigitte BEDOS-REZAK, « Les sceaux au temps de Philippe Auguste » dans *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations. Actes du Colloque international organisé par le CNRS (Paris, 29 septembre - 4 octobre 1980)*, dir. Robert-Henri BAUTIER, Paris, 1982, p. 721-736 (ici p. 27). Jean-Luc CHASSEL, « Sceau et identité nobiliaire au Moyen Âge » dans *L'identité nobiliaire. Dix siècles de métamorphoses (IX^e-XIX^e siècles)*, dir. Jean-Marie CONSTANT, Le Mans, 1997, p. 254-265 (notamment p. 256).

Le grand sceau de Renaud de Rozoy figure un cavalier allant à droite. Le destrier offre un bel exemple de modelé en col de cygne. La gravure de ce sceau est de qualité. Le moulage laisse voir un écu qui semble vierge de toute armoirie.

Pourtant le Laonnois et le Soissonnais sont précoces pour l'héraldique sigillaire. Dès 1135, Raoul I^{er} de Vermandois possède un sceau le montrant en cavalier brandissant un gonfanon échiqueté, motif armorial repris par la suite sur les écus du lignage⁵¹. Toutefois, avant 1180, les armoiries n'apparaissent pas toujours sur les sceaux seigneuriaux de la région. En 1169 André, sire de La Ferté-Gaucher, et en 1172 Conon de Nesle, encore simple sire de Pierrefonds – avant de devenir comte de Soissons –, usent tous deux de sceaux équestres de guerre dont les écus apparaissent nus (fig. 8 et 9).



8



9

8. Grand sceau d'André de la Ferté-Gaucher – 65 mm – 1169
(original, AD Aisne, H 1284). Photo C. Simonet. Tous droits réservés aux AD Aisne.

9. Grand sceau de Conon de Nesle, sire de Pierrefonds – 75 mm – 1172
(ANF, moulage sc/P 34). Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

Même à la fin du siècle, certains grands lignages renoncent encore à l'écu armorié sur leurs sceaux équestres, comme les Dammartin ou les Ponthieu⁵². Pour résumer, l'absence de motifs héraldiques sur l'écu de Renaud de Rozoy, sans constituer une exception, ne suit pas l'usage sigillaire le plus courant pour la fin du XII^e siècle.

En fait, la gravure de la matrice du sceau de Renaud est sans doute antérieure à 1182. On peut envisager une production remontant à la succession de Clarembaud, vers 1154. Toutefois la première mention d'un sceau de Renaud date de 1166 : il

51. ANF, sc/D 1010 et Ch 131. Ce sceau est considéré comme le premier portant des armoiries (Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Paris, 1993 (2^{de} édition), p. 31).

52. Brigitte BEDOS-REZAK, « L'apparition des armoiries sur les sceaux en Ile-de-France et en Picardie (vers 1130-1230) » dans *Les origines des armoiries. Actes du II^e colloque international d'héraldique, Bressanone, 1981*, dir. Michel PASTOUREAU, Hervé PINOTEAU et Michel POPOFF, Paris, 1983, p. 23-37.

aurait alors scellé un acte en tant que témoin⁵³. Si l'on considère que la matrice de Renaud de Rozoy fut gravée au moins en 1166, soit une quinzaine d'années avant la date de l'unique empreinte conservée, l'absence d'armoiries n'est alors guère surprenante.

Il en va de même pour le contre-sceau dont Renaud semble ignorer l'usage. L'acquisition de ces petites matrices à apposer au revers du grand sceau est en train d'émerger autour de 1180 dans la région, tant chez les comtes que les sires⁵⁴. Le propre frère de Renaud, l'évêque de Laon Roger, appose un sceau secret au revers du grand seulement à partir de 1185⁵⁵. Pourtant les deux frères entretiennent des liens étroits : Renaud épaula Roger dans son conflit contre la Commune du Laonnois en 1177⁵⁶ et les deux frères accompagnent en 1182 leur cousin par alliance Baudouin V de Hainaut dans sa guerre contre le duc de Brabant⁵⁷. Il paraît assuré que Renaud connaissait le contre-sceau de son cadet. Point de roses cependant chez ce prélat qui préfère sertir sa petite matrice sigillaire d'une élégante intaille antique⁵⁸.

Julienne de Rumigny, épouse de Renaud : les premières roses

Renaud de Rozoy associe son épouse Julienne de Rumigny à une donation en 1171, première mention de la dame à notre connaissance. Si l'on a de fortes réserves quant à l'existence d'un premier mariage de Renaud⁵⁹, en revanche l'union avec cette fille de Nicolas III de Rumigny et Eve de Chièvres est documentée avec certitude.

Julienne devient veuve probablement avant 1188. Les deux garçons du couple, Roger et Nicolas, encore mineurs à cette date, sont placés sous la tutelle de leur oncle Nicolas IV de Rumigny⁶⁰. Elisabeth, plus âgée que ses frères, ne semble pas concernée par cette disposition : elle a probablement déjà contracté un mariage avec son cousin⁶¹ Geoffroy II de Château-Porcien dont elle a trois enfants en 1196⁶². Ainsi la petite-fille d'Elisabeth de Namur, privée en son temps du comté de Porcien par son cousin de Grandpré, est devenue dame des terres ancestrales – dépouillées cependant de tout rang comtal.

53. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 258. L'acte est connu par une copie dans le cartulaire de Saint-Martin de Laon.

54. SIMONET, *Sceaux et pouvoir* (cité n. 18), t. 1, p. 415-417.

55. ANF, J 233 n°3. Sur cet évêque : SARS, *Laonnois féodal* (cité n. 3), t. 2 p. 72.

56. *Ibidem*, t. 2 p. 10-11.

57. BUR, *Champagne Médiévale* (cité n. 3), p. 254 et *Formation du comté* (cité n. 12), p. 413.

58. L'absence d'armoiries sur les sceaux du clergé est normale pour l'époque. A Laon, il faut attendre Gace de Champagne, encore simple chanoine en 1292 (ANF, sc/P 1240), et l'évêque Albert de Roye en 1336 (ANF, sc/P 1094). Au sujet des sceaux de Roger de Rozoy : SIMONET, *Sceaux et pouvoir* (cité n. 18), t. 1, p. 341-343 et « Sceller au Moyen Âge ; l'exemple du Laonnois », *Le Moyen Âge dans l'Aisne. Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, tome LXI, 2016, p. 39-59 (ici p. 57).

59. Voir n. 46.

60. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 284 et 299-300. Robert, l'aîné, est déjà mort. Robert et Roger sont des prénoms issus de Rozoy, mais Nicolas vient du lignage de Rumigny.

61. La grand-mère de Geoffroy, Hawise de Rumigny, est la sœur de Nicolas III de Rumigny, grand-père d'Elisabeth. Voir plus bas la généalogie 3 qui présente les alliances matrimoniales des enfants de Renaud et Julienne.

62. Un acte de 1196 mentionne trois enfants du couple, dont l'aîné Raoul semble déjà en âge de donner un consentement éclairé, contrairement à ses deux frères encore jeunes (AD Marne, fonds Saint-Remi, liasse 105, source citée par Edouard DE BARTHELEMY, « La maison de Grandpré », *Revue de Champagne et de Brie*, t. 18, juillet 1885, p. 9-15).

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2018-5

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2018

On connaît deux empreintes de sceaux pour Julienne de Rumigny, toutes deux mentionnées par Douët d'Arcq et datant de son veuvage (*voir les fiches 2 et 3 en annexe*). En fait, Julienne posséda une seule matrice de sceau dont elle fit re-graver une partie de la légende. La première empreinte remonte à 1195 : elle est appendue à une intervention de Julienne en tant qu'avoué de Saint-Denis pour la terre de Chaourse⁶³. La seconde date de 1208 et concerne une donation à ladite abbaye⁶⁴.

Intéressons-nous à la première empreinte (*fig. 10 et fiche 2 en annexe*). Sa légende incite à dater la réalisation de la matrice de l'union avec Renaud : comme dans l'acte, Julienne se dit « de Rozoy ». Contrairement à Renaud qui n'utilise aucune abréviation en légende et ne précise pas qu'il est sire, Julienne utilise *sigillum* et *dominae* en abrégé. Elle ne dit pas véritablement qu'elle est « dame de Rozoy » mais « dame Julienne de Rozoy ».



10. *Grand sceau de Julienne de Rumigny, dame de Rozoy, avec la première version de la légende en 1195 (ANF, moulage sc/D 3456).*

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

L'élément le plus notable de ce sceau d'un point de vue héraldique est la figuration de deux roses sur le fond du champ, de part et d'autre de la sigillante. Alors que Renaud, seigneur en titre, ne semble pas porter d'emblème héraldique sur son écu, les deux roses à six pétales qui flanquent le portrait en pied de Julienne constituent une entrée en fanfare des armoiries du lignage sur les sceaux.

En cette époque encore ancienne, les dames n'ont pas adopté l'usage des écus armoriés qui accompagnent nombre de figures de sigillantes sur les sceaux du XIII^e siècle. Quant aux premiers contre-sceaux armoriés de dames dans le Laonnois et le

63. ANF, sc/D 3456.

64. ANF, sc/D 1277.

Soissonnais, ils sont connus à partir de 1207, avec le sceau secret de Yolande de Coucy, mariée à Robert II de Dreux⁶⁵. Mais il est probable qu'Aliénor de Vermandois utilise son contre-sceau armorié dès la fin du XII^e siècle⁶⁶. On signalera que les premiers écus armoriés flanquant la sigillante apparaissent dans la région en 1259 sur le grand sceau d'Alix de Coucy, épouse d'Arnoul de Guines⁶⁷. Il est vrai que cette contrée n'est pas en pointe dans ce domaine : souvenons-nous des sœurs de Beaumont-Leicester dont les grands sceaux effigiés exhibent des armoiries dès 1207 pour l'aînée et en 1233 pour la cadette⁶⁸.

Dans le Laonnois et le Soissonnais, les roses de Julienne offrent l'une des plus anciennes figurations connues d'emblèmes héraldiques sur un sceau de dame⁶⁹. Comment expliquer la présence de ces roses sur le sceau de la dame de Rozoy alors qu'elles semblent absentes du grand sceau équestre de Renaud ? L'emblème est en effet attaché au lignage des Rozoy, et non à celui des Rumigny qui usent d'un *double trescheur à la bande*. Plusieurs hypothèses se présentent.

La première serait que l'écu du grand sceau équestre de Renaud de Rozoy était à l'origine bel et bien orné de roses, disparues aujourd'hui du fait de l'usure de l'empreinte de 1182. Renaud aurait alors mis en valeur son lignage dans la légende du sceau de son épouse ainsi qu'au travers de son image fleurie, désormais associée aux Rozoy grâce à son propre sceau équestre. Si l'on considère que le sceau de Renaud date d'au moins 1166, cette figuration serait précoce pour un simple *dominus* mais pas impossible.

Deuxième hypothèse : Renaud n'avait pas gravé d'armoiries sur sa matrice en 1166, époque où l'usage des armoiries se diffuse lentement, mais qu'il aurait encouragé leur figuration sur le sceau de son épouse, peut-être réalisé plus tardivement (décennies 1170 ou 1180), à un moment où l'héraldique se répand sur les sceaux seigneuriaux. Cette théorie se heurte cependant à la quasi-absence d'armoiries ou d'emblèmes para-héraldiques sur les sceaux féminins de la région à cette époque. Le sceau de Julienne offrirait un cas exceptionnellement précoce.

Troisième hypothèse : les roses sont ajoutées sur la matrice lors du veuvage de Julienne. La chose est envisageable, cette dame n'hésitant pas à faire re-graver la légende de son sceau quelques années plus tard. Les roses rappellent les droits de la dame de Rozoy sur le douaire accordé par son mari. Surtout, Julienne doit veiller aux intérêts de ses fils encore mineurs, aux côtés de son frère. Elle conserve

65. ANF, sc/D 724.

66. ANF, sc/D 1032.

67. ANF, sc/A 58.

68. Pierre BONY, « Les sceaux des deux sœurs de Beaumont-Leicester, Amicie et Marguerite, au début du XIII^e siècle », *RFHS*, n°60-61, 1990-1991, p. 31-47. Caroline SIMONET, « Intailles et invocations magiques. L'exemple du contre-sceau de Marguerite de Beaumont, comtesse de Winchester (1233) », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2017-1, octobre 2017, 7 p. (http://sfhsrfhs.fr/wpcontent/PDF/articles/RFHS_W_2017_001.pdf).

69. SIMONET, *Sceaux et pouvoir* (cité n. 18), t. 1, p. 537-542. Aliénor de Vermandois a peut-être possédé un contre-sceau à l'aigle de Valois dès 1184 lorsqu'elle hérita de cette terre. A partir peut-être de 1194, la comtesse adopte un nouveau contre-sceau au lion qu'elle utilise encore en 1212 (ANF, sc/D 1032). Voir Léon-Louis BORELLI DE SERRES, *La réunion des provinces septentrionales à la Couronne par Philippe Auguste (Amiénois, Artois, Vermandois, Valois)*, Paris, 1899, p. 117. La présence des roses sur le sceau de Julienne nuance l'affirmation de Brigitte BEDOS-REZAK selon laquelle les dames d'Ile-de-France et de Picardie auraient délaissé les armoiries au XII^e siècle et au début du XIII^e siècle (*L'apparition des armoiries sur les sceaux* (cité n. 52), p. 24).

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2018-5

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2018

d'ailleurs dans un premier temps la titulature de Rozoy sur son grand sceau. On constate un même usage avec Alix de Dreux, veuve de Raoul I^{er} de Coucy à partir de 1191 et tutrice de ses enfants mineurs : jusqu'à sa mort elle conserve son sceau d'épouse l'intitulant « Aélide de Coucy »⁷⁰. Le seul changement est l'adoption d'un contre-sceau renvoyant à une terre (Rosière ou Oisy ?) qu'Alix reçoit sans doute en douaire⁷¹.

En attendant la majorité de l'aîné Roger, Julienne de Rumigny assume également les fonctions seigneuriales de son défunt mari, notamment celle d'avoué de Saint-Denis pour la terre de Chaourse. C'est à ce titre qu'elle utilise son grand sceau pour intervenir dans un arbitrage en 1195⁷². Si l'on admet un ajout des roses lors du veuvage de Julienne, cela implique qu'elles sont devenues les emblèmes de la famille seulement après la mort de Renaud, afin de renforcer symboliquement les droits de Julienne et de ses enfants sur Rozoy, droits souvent malmenés par des seigneurs – apparentés ou non – lors des minorités. Malheureusement, nous ne disposons d'aucune empreinte du grand sceau de Julienne datant du mariage : cette supposition d'un ajout des roses au moment du veuvage est donc condamnée à demeurer hypothétique.

Dernière hypothèse : le sceau utilisé en 1195 ne daterait pas de l'union de Julienne avec Renaud mais de son veuvage. La figure de la veuve en jeune femme au bliaud étroit, à la taille marquée, aux tresses dénouées peut sembler étonnante pour une veuve. Mais en cette fin de XII^e siècle, les portraits sigillaires ne marquent pas encore le veuvage par le vêtement. De plus, l'absence de longues manches pendantes correspond aux goûts des dames à partir des années 1180⁷³. Julienne de Rumigny fait partie de ces douairières chargées de veiller aux intérêts de leurs enfants mineurs, telles qu'en connaissent à l'époque les lignages des comtes de Champagne ou, plus modestement, des sires de Coucy⁷⁴. Si la dame n'a pas possédé de sceau du vivant de son époux, ce qui est courant à la fin du XII^e siècle, elle peut difficilement s'en passer une fois veuve : elle doit produire des actes revêtus d'une dimension authentique afin de garantir ses droits et ceux de ses enfants.

La mise en avant de ses liens avec Rozoy – dont l'un des membres, Roger, est alors le puissant évêque de Laon – par la légende et par l'image peut constituer un moyen d'affirmer son autorité sur la seigneurie. On pourrait objecter que la tutelle des garçons est officiellement confiée à son frère Nicolas de Rumigny. Mais Julienne est régente de la seigneurie. A ce titre, elle semble mener une gestion attentive des biens et droits des Rozoy. Elle n'hésite pas en 1191 à empiéter sur les droits de l'abbaye de Foigny, pourtant concédés par son beau-frère l'évêque Roger. Obligée de reculer dans cette affaire, elle y gagne cependant une rente versée par les religieux au profit des sires de Rozoy⁷⁵. En 1195 elle conteste un arbitrage qu'elle juge désinvolte vis-à-vis de son autorité d'avoué et contraire aux intérêts de Saint-Denis qu'elle est chargée de défendre à Chaourse⁷⁶. La disposition poétique

70. ANF, sc/P 261.

71. BARTHELEMY, *Les deux âges* (cité n. 27), p. 412.

72. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 288.

73. Germain DEMAY, *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux*, Paris, 1880. Pierre BONY, *Un siècle de sceaux figurés (1135-1235)*, Paris, 2002.

74. BAUDIN, *Emblématique et pouvoir en Champagne* (cité n. 19). BARTHELEMY, *Les deux âges* (cité n. 27).

75. SARS, *Laonnois féodal* (cité n. 3), t. 2 p. 594.

76. ANF, L 1400.

des roses qui encadrent la figure de la sigillante ne doit pas nous leurrer : ces roses portent des épines qui doivent protéger les droits et la puissance du lignage.

Intéressons-nous à présent à la seconde empreinte de 1208 (*fig. 11 et fiche 3 en annexe*). Elle est produite par la même matrice que la précédente mais la fin de la légende a été modifiée afin de l'adapter à la condition de douairière de la sigillante et à la fin de la minorité des fils : Bancigny a remplacé Rozoy. On ignore si Julienne est dame de Bancigny de son chef ou si cette terre, située à une douzaine de kilomètres au Nord de Rozoy, lui fut accordée en douaire. Toujours est-il que la veuve, une fois les enfants majeurs, semble se mettre peu à peu en retrait pour se consacrer à sa terre de Bancigny. Roger, l'aîné des fils, se serait marié dès 1194⁷⁷. La persistance du titre de dame de Rozoy sur la première empreinte de 1195 est peut-être due à une transmission progressive de la gestion de la seigneurie à un fils encore jeune, comme on peut le voir à cette époque chez les Coucy⁷⁸. Cette situation ne peut durer : le titre de dame de Rozoy revient désormais à l'épouse du nouveau sire de Rozoy, Alix d'Avesnes. La douairière doit s'effacer : d'où la disparition de Rozoy au profit de Bancigny en 1208.



11. *Grand sceau de Julienne de Rumigny, désormais dame de Bancigny, avec la légende re-gravée en 1208 (ANF, moulage sc/D 1277).*

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

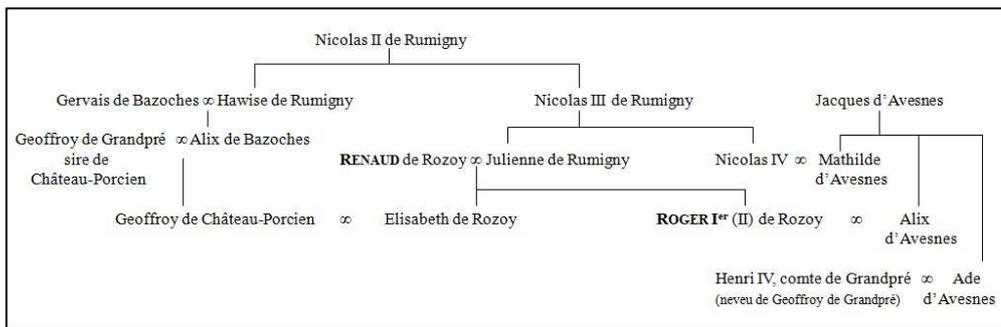
Mais les roses demeurent, sorte de compromis qui compense le changement de titulature. Car le nom de Rozoy est chargé d'un certain prestige en Thiérache et au-delà : le lignage est désormais apparenté aux comtes de Hainaut, de Namur, de

77. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 300 n. 1.

78. BARTHELEMY, *Les deux âges* (cité n. 27), p. 407-412.

Porcien, de Grandpré, ainsi qu'aux sires de Coucy, sans compter que le frère de Renaud, Roger, est évêque de l'un des sièges les plus prestigieux du royaume⁷⁹. La *Chanson d'Antioche*, composée à l'occasion de la Première croisade, est remaniée à la fin du XII^e siècle par Graindor, dans la perspective de la III^e croisade⁸⁰. Elle connaît alors une nouvelle diffusion. Or elle pose en modèles les croisés de la Première croisade, parmi lesquels Roger de Rozoy. Témoin de cette fierté des Rozoy : l'unique fille de Renaud et Julienne, Elisabeth, mariée à Geoffroy de Château-Porcien, précise dans de nombreux actes son patronyme avant son titre de dame de Château-Porcien ; en 1210, elle mentionne même qu'elle est la « sœur de Roger de Rozoy »⁸¹.

Généalogie 3 : le réseau des alliances matrimoniales des Rozoy autour de 1200



Note : on ignore l'identité de l'épouse de Nicolas de Rozoy (ici absent), frère d'Elisabeth et Roger I^{er}.

Roger I^{er} (II) : l'écu aux trois roses

Jusqu'à là, les roses avaient figuré sur le sceau de Julienne de Rumigny comme emblèmes para-héraldiques, hors de tout écu. Avec Roger I^{er} (II), elles intègrent pleinement les armoiries des Rozoy sur les trois sceaux que possède ce seigneur (voir les fiches 4, 5 et 6 en annexe)⁸². Ils sont connus par sept empreintes correspondant à quatre gâteaux de cire⁸³. J'avais travaillé sur les Rozoy dans le cadre de ma thèse sur les sceaux du Laonnois et du Soissonnais, sans toutefois approfondir ce lignage en particulier⁸⁴. Cet article me permet de corriger quelques erreurs et omissions commises alors.

79. L'évêque de Laon est l'un des six pairs ecclésiastiques qui officient lors des sacres royaux à Reims.

80. DUPARC-QUIOC, *La chanson d'Antioche* (cité n. 12) et SUMBERG, *La chanson d'Antioche* (cité n. 12).

81. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 305-306. Il est vrai que nombre de petits chevaliers résidant à Rozoy mais non apparentés à notre lignage se disent « de Rozoy » (*ibidem*, p. 258 et 291). La précision apportée par cet acte a pu sembler indispensable à Elisabeth afin d'éviter toute confusion de parenté avec des vassaux de son frère.

82. Nous avons signalé la difficulté de numéroter les deux seigneurs de Rozoy prénommés Roger au XIII^e siècle étant donné le manque d'informations généalogiques avant Gérard. Nous choisissons de fournir deux numérotations. On signalera que Sars confond parfois Roger I^{er} (II) et son fils Roger II (III) (*Laonnois féodal* (cité n. 3), t. 2 p. 594).

83. AD Marne, 2 G 1216 n°6 et 2 G 1237. ANF, L 839 b n°110, J 387 n°2. Il existe un dessin de ce sceau à la Bibliothèque nationale (Picardie 243 n°11).

84. SIMONET, *Sceaux et pouvoir* (cité n. 18).

Ma première erreur fut de rejeter une empreinte signalée par Douët d'Arcq en D 3452 (*fig. 13*) comme celle d'un seigneur du Rozoy, situé en Brie, dont le lignage use aussi d'armoiries à trois roses (*fig. 1*). Or la comparaison du moulage avec une empreinte originale du grand sceau de Roger I^{er} (II) consultée aux Archives nationales⁸⁵ montre sans doute possible que ces empreintes sont produites par la même matrice. Il en va de même pour le petit sceau utilisé au revers du grand⁸⁶. Le sceau qui a servi pour le moulage D 3452⁸⁷ et le sceau original de la série L appartiennent tous deux à Roger I^{er} (II) de Rozoy⁸⁸.

Lors de mon travail de thèse, les moulages de la collection Champagne sont demeurés inaccessibles en raison de travaux au Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales. J'ai omis de signaler les deux sceaux et le contre-sceau mentionnés par Coulon dans cette collection⁸⁹.



12. Premier grand sceau de Roger I^{er} (II) de Rozoy utilisé en 1195 (ANF, moulage sc/Ch 612).

Ayant désormais accès aux moulages, j'ai pu comparer l'unique moulage de la collection Champagne (*fig. 12*)⁹⁰ avec ceux de Douët d'Arcq (*fig. 13*) et l'original de la série L (*fig. 14 et 14 bis*).

J'ai cru dans un premier temps qu'il s'agissait de sceaux identiques : même légende, même écu aux angles arrondis gravé de roses⁹¹, même armement, même fourreau qui dépasse sous le ventre du cheval, même interruption de la légende par les pattes de la monture, la tête du cavalier et l'épée qu'il brandit derrière lui, même qualité de la gravure qui se traduit par un beau col de cygne pour le cheval et un écu bombé au modelé d'une grande finesse.

85. ANF, L 839 b n°110.

86. ANF, sc/Ch 613 bis, D 3452 bis.

87. ANF, J 387 n°2.

88. Le sceau de la fiche R 30 en annexe de SIMONET, *Sceaux et pouvoir* (cité n. 18) vol. 2 n'est donc pas un inédit, contrairement à ce que j'avais indiqué sur cette fiche.

89. ANF, sc/Ch 612 et 613.

90. Le moulage Ch 613 est déficitaire.

91. Elles sont très usées mais bien présentes sur le moulage Ch 612.



13. *Second grand sceau de Roger I^{er} (II) de Rozoy utilisé avec un petit sceau au revers en 1201-1210 (ANF, moulages sc/D 3452 et D 3452 bis).
Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.*



14 et 14 bis. *Empreintes originales du second grand sceau équestre de Roger I^{er} (II) de Rozoy et du petit sceau utilisé au revers, appendues à un acte de 1210 par une double queue de parchemin (ANF, L 839 b n°110).*

Photo C. Simonet. Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

Cependant le module diffère très nettement : 60 mm pour Ch 612 contre 70 mm pour les deux exemplaires des Archives nationales. Le doute n'est pas permis : Roger I^{er} (II), simple *dominus*, a bien possédé deux matrices de grand sceau successives autour de 1200.

Me souvenant de l'article d'Arnaud Baudin sur les deux grands sceaux équestres du comte de Champagne Henri le Libéral utilisés entre 1152 et 1176, et dont la ressemblance était trompeuse⁹², j'ai prêté plus d'attention aux détails.

La comparaison des empreintes et moulages des sceaux de Roger de Rozoy s'avère délicate : si le moulage D 3452 est complet et d'un relief très net, l'original de la série L est lacunaire et le moulage Ch 612 montre un sceau très usé.

J'ai relevé cependant quelques différences (*fig. 15*) :

- le col du cheval est redressé vers l'arrière, touchant presque l'écu, sur Ch 612 alors qu'il y a un espace sur les deux sceaux des Archives nationales ;
- le « G » de *sigillum* se situe au milieu de la tête de l'animal sur Ch 612 alors que sur D 3452, le col du cheval étant positionné plus bas, le « G » se situe au niveau de ses oreilles⁹³ ;



15. détails des premier (à gauche, Ch 612) et second (à droite, D 3452) grands sceaux de Roger I^{er} (II). Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.



16. détails des premier (à gauche, Ch 612) et second grands sceaux de Roger I^{er} (II) (au centre moulage D 3452, à droite original de la série L).

Photo C. Simonet. Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

92. Arnaud BAUDIN, « Encore du nouveau sur les sceaux d'Henri I^{er} le Libéral, comte de Champagne (1152-1181) », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2017-2, novembre 2017, 10 p. (http://sfhfrfhs.fr/wpcontent/PDF/articles/RFHS_W_2017_002.pdf).

93. La cassure de l'original de la série L ne permet pas de comparer.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2018-5

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2018

Autres changements (*fig. 16*) :

- sur Ch 612 le cavalier semble plus cambré que sur les deux sceaux des Archives nationales ;
- sur D 3452 l'épée est ornée de larges guillochures très nettement visibles ; l'usure de l'exemplaire Ch 612 ne permet pas de comparer ce point ; en revanche on les retrouve sur l'original de la série L.

Qu'en est-il de l'exemplaire Ch 613 daté de 1203 et dont nous n'avons pas de moulage ? La description dans l'inventaire de Coulon est succincte et ne fournit pas de dimension : « même sceau que précédent / équestre à droite ». Un petit sceau est décrit, similaire en image, légende et dimension à celui utilisé au revers du second grand sceau équestre de 1201-1210 (*voir fiche 6*). Il faudrait consulter l'original des Archives de la Marne : il est probable qu'il s'agit du second type de grand sceau et non de la première matrice utilisée concurremment à la seconde en 1203.

Pour résumer, Roger I^{er} (II) de Rozoy a utilisé un premier grand sceau équestre en 1195, sans contre-sceau, connu par une empreinte conservée aux archives départementales de la Marne et un moulage (Ch 612). Puis il a possédé deux nouvelles matrices en 1201-1210 : un second grand sceau équestre et un petit sceau utilisé au revers du grand, chacun connu par deux empreintes conservées aux Archives nationales, datées de 1201 (moulage D 3452 et D 3452 bis) et 1210 (série L). Il est probable que deux autres empreintes de ce second grand sceau et du petit sceau datant de 1203 sont conservées aux archives de la Marne (moulages Ch 613 et Ch 613 bis, déficitaires).

Tableau : les empreintes connues des trois sceaux de Roger I^{er} (II) de Rozoy

<i>empreintes</i>	<i>moulages</i>	<i>dates</i>	<i>fonds</i>	<i>cotes</i>
grand sceau 1	Ch 612	1195	AD Marne	2 G 1216 n°6
grand sceau 2 + petit sceau	D 3452 D 3452 bis	1201	ANF	J 387 n°2
grand sceau 2 ? + petit sceau ?	Ch 613 (déficit) Ch 613 bis (déficit)	1203	AD Marne	2 G 1237
grand sceau 2 + petit sceau	D 3452 D 3452 bis	1210	ANF	L 839 b n°110

Après la période de tutelle de son oncle et la régence de sa mère Julienne, Roger I^{er} (II) a probablement fait graver un sceau dès sa majorité à 15 ans, atteinte au moins en 1194 s'il épouse à ce moment Alix d'Avesnes⁹⁴. Était-il adoubé ? Après une période de minorité, il arrivait que l'héritier encore damoiseau use d'un grand sceau équestre, et non d'un simple sceau héraldique, afin d'imposer son autorité nouvelle auprès de ses vassaux et surtout de ses pairs.

94. MARTIN, *Essai historique* (cité n. 3), t. 1, p. 300 n. 1.

Le cas de la Champagne est particulièrement notable : en 1214, la régente Blanche de Navarre fait graver un sceau équestre de grande qualité pour son fils de 13 ans, Thibaud IV, qui n'est pourtant adoubé qu'en 1222 (*fig. 17*)⁹⁵. En Laonnois, Enguerrand III de Coucy, après la régence de sa mère Alix de Dreux, scelle un acte dès 1198 alors qu'il a 15 ans, probablement avec le sceau équestre qu'on lui connaît à partir de 1200 (*fig. 18*)⁹⁶.



17



18

17. Premier grand sceau de Thibaud IV de Champagne, utilisé dès 1214
80 mm (ANF, moulage sc/St 2055).

18. Grand sceau d'Enguerrand III de Coucy, probablement utilisé dès 1198
82 mm (ANF, moulage sc/D 1021).

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

Le premier sceau équestre de Roger de Rozoy est utilisé en 1195, année où Julienne produit un acte en tant qu'avoué de Chaourse. Le jeune seigneur confirme l'accord scellé par son père Renaud en 1182 au sujet de Fraillicourt⁹⁷.

Il utilise pour ce faire une cire verte sur des lacs de soie rouge et verte. Il fait de même en 1203 avec son second grand sceau équestre, là encore pour des droits concédés aux habitants de Fraillicourt⁹⁸. En 1210 il préfère une cire naturelle sur double queue de parchemin. L'affaire ne concerne plus Fraillicourt mais une donation au profit de l'abbaye Saint-Denis sur l'avouerie de Chaourse. Les choix de couleur des cires et la nature des attaches ne revêtent pas de signification particulière. Si la double queue de parchemin utilisée pour la donation à Saint-Denis peut sembler plus modeste que les lacs de soie, l'affaire est tout aussi solennelle que les deux précédentes. Une liste étoffée de sept témoins est d'ailleurs fournie à la fin de la donation. Le rôle des abbayes dans ces choix d'attaches et de cire est en revanche déterminant : elles se chargent souvent de rédiger les actes des donations dont elles bénéficient⁹⁹.

95. BAUDIN, *Emblématique et pouvoir en Champagne* (cité n. 19) et du même « Les sceaux de la dynastie thibaudienne » dans *Sceaux et usage de sceaux. Images de la Champagne médiévale*, dir. Jean-Luc CHASSEL, Paris, 2003, p. 40-47 (ici p. 45).

96. AD Aisne, H 1346 (sans doute identique à ANF, sc/D 1001 et D 1021). SIMONET, *Sceaux et pouvoir* (cité n. 18), p. 60.

97. ANF, sc/Ch 612.

98. COULON, *Inventaire des sceaux de Champagne* (cité n. 49), p. 65 et 66.

99. Je remercie Arnaud Baudin pour ses remarques éclairantes à ce sujet.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2018-5

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2018

Intéressons-nous à l'image de cette première matrice à présent. Les roses figurent sur l'écu qui protège le cavalier. Or Roger I^{er} (II) utilise ce sceau en 1195, l'année même où on découvre les roses sur le sceau de sa mère Julienne. Les deux matrices ont-elles été gravées de conserve ? Que cela soit le cas ou non se pose la question du commanditaire. La douairière a-t-elle supervisé la réalisation de la matrice de sceau de son fils en son nom ? Ou le nouveau sire de Rozoy s'est-il adressé lui-même au graveur ? L'iconographie de ce sceau seigneurial présente en tout cas un profil typique de l'époque : alors que la figuration des armoiries sur le sceau de sa mère reste exceptionnelle pour une dame en cette fin de XII^e siècle, elle est devenue la norme pour les sceaux équestres de guerre. En revanche, l'usage du contre-sceau demeure aléatoire. L'absence d'une empreinte au revers de ce premier grand sceau n'est donc pas singulière.

Dès 1201, Roger I^{er} (II) utilise une seconde matrice (*fig. 13*) pour une raison qui nous échappe : le premier exemplaire était de belle facture, montrant fièrement les roses nouvellement adoptées par le lignage ; la légende n'est pas modifiée et les changements iconographiques demeurent marginaux. Le jeune seigneur a-t-il perdu ou endommagé sa première matrice ? Veut-il acquérir un sceau de plus belle dimension ? Les 10 mm supplémentaires de la nouvelle matrice ne sont pas négligeables pour un objet aussi petit qu'un sceau.

Toujours est-il que Roger de Rozoy fait preuve d'un attachement au modèle initial : les modifications sont infimes. Peut-être s'adresse-t-il au même graveur afin d'avoir une nouvelle matrice à la hauteur de la première et la plus proche possible, quoique plus imposante. Il utilise désormais, au dos de ses gâteaux de cire, un plus petit sceau de 35 mm figurant trois roses dans un bel écu en toupie bombé (*fig. 19*). Le modelé en est délicat, digne du grand sceau et probablement gravé par la même main. D'autres seigneurs de la région utilisent des sceaux héraldiques avec de tels écus en toupie pendant le premier tiers du XIII^e siècle (*fig. 20 à 23*).



19. *Petit sceau de Roger I^{er} (II) de Rozoy,*
utilisé au revers du second grand sceau à partir de 1201
(ANF, moulage sc/D 3452).

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

Sur le petit sceau de Roger I^{er} (II) de Rozoy, le relief des roses est très marqué, et leurs pétales d'un bel arrondi, comme à l'avant. La légende ignore encore le titre de *dominus*, préférant simplement le prénom et le nom du sire. Comme son père

Renaud, Roger renonce à toute abréviation en légende de son grand sceau. En revanche, sur le petit sceau, faute d'espace suffisant, le *sigillum* se réduit à un simple « S »¹⁰⁰. La légende se poursuit avec les prénom et nom du sigillant. Elle semble une copie miniature de la légende du grand sceau, ne cherchant nullement à en compléter la titulature avec le nom de l'une des nombreuses terres que le lignage a aggloméré autour de sa seigneurie de Rozoy : Chaumont bien sûr mais aussi Brunehamel, Chery, Cuiry, Parfondeval, Plomion¹⁰¹ ... Nulle trace également de la fonction d'avoué de Chaourse.



20



21



22



23

Sceaux du Laonnois et du Soissonnais montrant des écus en toupie :

20. Raoul d'Aulnois – 65 mm – 1205 (original, ANF, J 233 n°7).

21. Jean Beduin – 45 mm – 1211 (ANF, moulage sc/P 551).

22. Godefroi de Sains – 40 mm – 1216 (original, AD Aisne, H 952).

23. Gérard d'Ecuiry – 60 mm – 1231 (ANF, moulage sc/P 297).

Photos C. Simonet. Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

Le mariage de Roger I^{er} (II) avec Alix d'Avesnes renforce les liens récents des Rumigny avec ce lignage : son oncle Nicolas IV de Rumigny a épousé la sœur aînée d'Alix, Mathilde d'Avesnes (*voir généalogie 3*). En revanche, nous ignorons le nom de l'épouse du benjamin de la fratrie, Nicolas, qui se voit attribuer diverses terres, dont celle de Brunehamel, voisine de Rozoy. Nous n'avons pas à ce jour repéré de sceau pour Alix d'Avesnes. Il est impossible de savoir si la dame adopte

100. Douët d'Arcq développe ce « S » en *secretum*, ce qui ne nous paraît pas justifié.

101. Isidore MIEN, *Le canton de Rozoy-sur-Serre*, Saint-Quentin, 1865, p. 91.

CAROLINE SIMONET

les roses sur son sceau, à l'image de sa belle-mère. Alix survit à Roger de Rozoy qui meurt vers 1220. Le couple a un fils qu'il prénomme d'après son père et son grand-oncle, l'évêque de Laon. Les trois filles sont mariées.

Nous verrons dans un prochain article que c'est avec cette nouvelle génération que les roses s'épanouissent pleinement sur les sceaux de la famille de Rozoy.

English abstract

*The seals of the lords and ladies of Rozoy :
the future of the three heraldic roses of
Thiérache.
First part : origins*

CAROLINE SIMONET

Rozoy is a small fiefdom located in Thiérache, in the North of France. Their lords, a modest noble lineage, managed to extend their domains and authority thanks to strategic marriages, inheritances and land purchases during the Twelfth and first part of the Thirteenth Century. They succeeded in having a son elected as bishop of Laon, one of the most important see of the kingdom, located not far away from Rozoy.

The Rozoy are well-known concerning heraldry and sigillography thanks to the great equestrian seal of Alix, wife of Roger II de Rozoy : the lady is surrounded by the three heraldic roses of the lineage. This successful image tends to outshine the other seals owned by this family and the way the three roses were represented on them. This first article is dedicated to the emergence of seals and coats of arms in the Rozoy family in 1180-1210.

Renaud, first Lord of Rozoy having a seal, didn't use any coat of arms. However, his wife Julienne de Rumigny and his son Roger Ist had roses engraved on their great seals from 1195 on. Julienne used the same matrix for 13 years at least : the dowager's figure is flanked by two roses. But the legend was re-engraved, a new land replacing Rozoy in 1208. Did Julienne already owned her seal when she was still married to Renaud or was it engraved in 1195, at the same moment of her son's first matrix ? Roger owned not one, as we thought till now, but two successive equestrian great seals and a small seal used as a counter-seal, all ornamented with the Rozoy coat of arms. There is no imprint of the seal of Roger's wife, so we can't maintain she used the three roses. A future article will analyse the next generation's seals.

Fiche 1

Renaud de ROZOY

vers 1182

Sire de Rozoy

Fils de Clarembaud de Rozoy et Elisabeth de Namur

Epoux de Julienne de Rumigny

Père de Roger I^{er} (II) de Rozoy

SCEAU 1

Nature : grand sceau

Usage : avers

Forme : rond

Dimension : 66 mm

Légende : ✠ SIGILLVM / REINALDI / DE : RO[SETO] /

Description : Un cavalier allant à droite au galop, coiffé d'un heaume à timbre arrondi et à nasal qui empiète largement sur l'exergue, vêtu d'un haubert, brandit derrière lui une épée de la main droite qui empiète largement sur l'exergue et porte au bras gauche un écu aux armes de profil (sans armoiries). Le fourreau de l'épée dépasse sous le ventre de la monture. L'étrier semble visible. Le cheval est un étalon qui porte une selle à baquet. Son encolure en col de cygne est finement gravée. Pattes et queue empiètent largement sur l'exergue.

Inventaire : Ch 611

Cote : AD Marne 2 G 1216



Fiche 2

Julienne de RUMIGNY

1195

Dame de Rozoy

Fille de Nicolas III de Rumigny et Eve de Chièvres

Veuve de Renaud de Rozoy

Mère de Roger I^{er} (II) de Rozoy

SCEAU 1

Nature : grand sceau

Usage : avers

Forme : en navette

Dimension : 65 mm / 40 mm

Légende : / SIGILL' (um) D(omi)NE IVLI / ANE DE ROSETO

Description : Une dame debout de face, vêtue d'un bリアud étroit qui semble serré à la taille par une ceinture et laisse voir ses pieds. Elle est coiffée de longues tresses (l'une est nettement visible à gauche). Elle porte sa main droite à la taille et tient sur son poing gauche un oiseau de profil à longue queue. Sa tête, ses pieds et le bas de son bリアud empiètent largement sur l'exergue. Sur le fond du champ, deux roses flanquent sa figure au niveau de ses hanches.

Inventaire : D 3456

Cote : ANF L 1400



Fiche 3

Julienne de RUMIGNY

1208

Dame de Bancigny

Fille de Nicolas III de Rumigny et Eve de Chièvres

Veuve de Renaud de Rozoy

Mère de Roger I^{er} (II) de Rozoy

SCEAU 2

Nature : grand sceau
Usage : avers
Forme : en navette
Dimension : 65 mm / 40 mm

Légende : / SIGILL'(um) • D(omi)NE IVLI / ANE D(e) BANTENIES

Description : Une dame debout de face, vêtue d'un bliaud étroit dont les plis très fin sont nettement visibles. Il est serré à la taille par une ceinture et laisse voir ses pieds. Elle est coiffée de longues tresses (l'une est nettement visible à gauche). Elle porte sa main droite à la taille et tient sur son poing gauche un oiseau de profil à longue queue. Sa tête, ses pieds et le bas de son bliaud empiètent largement sur l'exergue. Sur le fond du champ, deux roses flanquent sa figure au niveau de ses hanches.

Inventaire : D 1277
Cote : ANF fonds Saint-Denis
Note : il s'agit de la même matrice qu'en 1195 ; seule la légende est modifiée (*de Roseto* devient *de Bantemies*).



Fiche 4

Roger I^{er} (II) de ROZOY

1195

Sire de Rozoy

Fils de Renaud de Rozoy et Julienne de Rumigny

Epoux d'Alix d'Avesnes

Père de Roger II (III) de Rozoy

SCEAU 1

Nature : grand sceau

Usage : avers

Forme : rond

Dimension : 60 mm

Légende : • SIGILLVM / ROGERI DE / [ROSETO]

Description : Un cavalier allant à droite au galop, coiffé d'un heaume à timbre plat et à nasal qui empiète largement sur le haut de l'exergue, vêtu d'un haubert, brandit derrière lui de la main droite une épée qui empiète largement sur l'exergue et porte au bras gauche un écu en toupie tenu de profil et aux armes de Rozoy (trois roses). On voit le fourreau de l'épée qui dépasse sous le ventre de la monture et la sangle de l'étrier. Le cheval est un étalon qui porte la selle à baquet et à poitrail. Son encolure, très redressée et en col de cygne, est finement gravée. Pattes et queue empiètent largement sur l'exergue qui est délimité par deux filets.

Inventaire : Ch 612

Cote : AD Marne 2 G 1216 n°6



Fiche 5

Roger I^{er} (II) de ROZOY

1201-1210

Sire de Rozoy

Fils de Renaud de Rozoy et Julienne de Rumigny

Epoux d'Alix d'Avesnes

Père de Roger II (III) de Rozoy

SCEAU 2

Nature : grand sceau

Usage : avers

Forme : rond

Dimension : 70 mm

Légende : • SIGILLVM : / ROGERI DE • / ROSETO

Description : Un cavalier allant à droite au galop, coiffé d'un heaume à timbre plat et à nasal qui empiète largement sur l'exergue, revêtu d'un haubert serré à la taille par une ceinture, chaussé d'éperons, brandit derrière lui de la main droite une épée qui empiète largement sur l'exergue et porte au bras gauche un écu en toupie vu de profil aux armes de Rozoy (trois roses qui offrent un relief prononcé). L'écu a une guiche passée autour de son cou. La lame de l'épée est ornée de croisillons. Son fourreau dépasse sous le ventre de la monture. On voit clairement le filet et les rênes du cheval qui porte une selle à baquet et à poitrail ; la sangle et l'étrier sont visibles. L'encolure du destrier est finement gravée en col de cygne et la crinière gravée très nettement. Pattes et queue empiètent largement sur l'exergue qui est délimité par deux filets.

Inventaires : D 3452, Ch 613 ?

Cotes : ANF J 387 n°2, L 839 b n°110



Fiche 6

Roger I^{er} (II) de ROZOY

1201-1210

Sire de Rozoy

Fils de Renaud de Rozoy et Julienne de Rumigny

Epoux d'Alix d'Avesnes

Père de Roger II (III) de Rozoy

SCEAU 3

Nature : petit sceau

Usage : revers

Forme : rond

Dimension : 35 mm

Légende : ✠ S(igillum) ROGERI • DE • ROSETO

Description : Un écu en toupie au relief bombé porte les armes de Rozoy : trois roses aux pétales ronds et aux cœurs qui offrent un relief marqué. L'exergue est délimité par deux filets.

Inventaires : D 3452 bis, Ch 613 bis ?

Cotes : ANF J 387 n°2, L 839 b n°110

